



ÉLECTIONS EUROPÉENNES : POUR UN CONTRAT DE COALITION À QUATRE



Introduction

■ **PASCAL LAMY**, président emeritus de l’Institut Jacques Delors,

■ **CHRISTINE VERGER**, conseillère de l’Institut Jacques Delors

■ **GENEVIEÈVE PONS**, directrice du bureau de Bruxelles de l’Institut Jacques Delors.

L’élection européenne de 2019 n’a ressemblé à aucune autre : forte hausse de la participation, relatif affaiblissement des familles politiques traditionnelles, renforcement du centre et des écologistes, poussée contenue des nationalistes et des extrêmes.

Nombre de citoyens européens ont compris que l’Union européenne était confrontée à des défis nombreux et simultanés, internes et externes : crise climatique et environnementale, défi migratoire, difficultés économiques, creusement des inégalités sociales, Brexit, montée des populismes et des nationalismes, défis commerciaux et géopolitiques posés à l’Union par les grandes puissances : États-Unis d’abord, Russie toujours, Chine probablement.

Les citoyens en ont tiré les conséquences. Au Parlement, au Conseil européen et à la nouvelle Commission d’en faire autant.

Une large majorité pro-européenne s'est dégagée du scrutin, reflétant la recomposition du paysage politique européen. Cette majorité reste à construire.

Les quatre principales familles politiques qui devraient la composer (PPE, S&D, ALDE, Verts) doivent dépasser les clivages partisans, se rassembler autour d’une feuille de route commune pour former une coalition stable. L’exercice est courant dans de nombreux États membres, il est même un préalable dans certains systèmes parlementaires, mais il n'a jamais été formalisé au niveau européen. Il ne s’agira pas d’effacer les différences, ni d’étouffer les débats politiques, mais de se rassembler sur l’essentiel, afin que l’institution parlementaire puisse fonctionner efficacement, et contribuer à affronter les défis des cinq ans à venir.

La mise en place d'une telle coalition ne sera pas aisée. Au Parlement européen, même si les deux principales familles politiques (PPE et S&D) ont eu pour coutume de s’entendre, cette coopération n'a jamais donné lieu à un texte politique commun et, pour la première fois en 2019, ces deux familles ne sont plus majoritaires après les élections.

Cette coalition pourrait voir le jour en deux temps.

Dans un premier temps, l'élection du Président de la Commission (proposé par le Conseil européen) par le nouveau Parlement devra être conditionnée par l'acceptation par le (la) candidat(e) d'un texte. Ce dernier devra refléter les priorités politiques exprimées par les deux « chambres », des États (Conseil) et des citoyens (Parlement). Le (la) candidate devra ensuite en assurer le respect dans la composition, dans l'organisation, et dans la conduite de son institution.

Ce n'est que dans un second temps, qu'un programme plus détaillé devrait être négocié entre les groupes politiques au Parlement ; ensemble avec les orientations qu'adoptera le Conseil Européen, il devra servir de cadre au programme de travail de la Commission.

L'Institut Jacques Delors propose dans cette note les grandes lignes du contrat de coalition qui pourrait être agréé entre les principales familles politiques pro-européennes (PPE, S&D, ALDE, et Verts).

Derrière les noms des personnalités qui seront appelées à occuper les grandes présidences des institutions européennes, et notamment la présidence de la Commission, c'est avant tout un programme politique qui devra être mis en œuvre.

Il conviendra d'abord de réaffirmer les valeurs qui fondent l'Union européenne, et son modèle économique et social : démocratie libérale, protection des libertés fondamentales, état de droit, protection de l'environnement, économie sociale

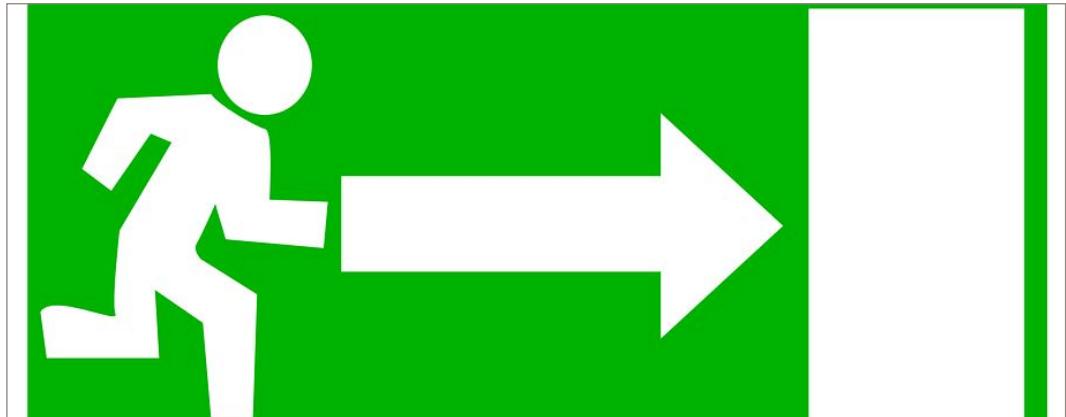
de marché, progrès social, cohésion territoriale, défense des intérêts européens à l'international. Tout en tenant compte des principes fondamentaux de l'Union chers à Jacques Delors : « la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit ». Il s'agira ensuite d'être à l'initiative de normes environnementales ambitieuses, d'un renforcement de nos systèmes sociaux, et de régulations nous permettant d'embrasser les technologies du futur, telles que le numérique. Il s'agira enfin d'assumer le choix d'une souveraineté européenne, dans un monde dominé par la rivalité entre les États-Unis et la Chine, d'adapter en conséquence plusieurs politiques extérieures et de protéger les frontières de l'Union.

Ce contrat de coalition s'articulerait autour de quatre grands objectifs politiques :

- **Répondre à l'urgence écologique ;**
- **Rendre l'Europe plus compétitive et plus juste ;**
- **Assurer la sécurité de tous ;**
- **Renforcer la démocratie.**



RÉPONDRE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE.



- **Garantir la neutralité climatique** de l'Union européenne en 2050 et fixer les grandes lignes de la poursuite d'une transition énergétique, favorisée par l'essor de la finance verte, soutenue par la mise en place d'une taxe carbone européenne, et prenant en compte la nécessité d'un accompagnement social : formation aux nouveaux métiers, lutte contre la précarité énergétique, aide à la rénovation des logements¹ ...
- **Augmenter l'effort public** en soutien aux investissements bas en carbone et réduire les investissements intensifs en carbone.
- **Organiser la mutation nécessaire de l'agriculture européenne** afin de préserver la biodiversité et la santé des agriculteurs comme des consommateurs. S'assurer que la Politique agricole commune post-2020 soit une véritable politique agricole et de l'alimentation commune (PAAC) et qu'elle encourage de nouveaux modèles de production et d'alimentation durables : agroécologie, permaculture, circuits courts.
- **S'affirmer au plan mondial** comme le champion non seulement du climat mais aussi de la biodiversité et de la sauvegarde des océans. Jouer un rôle moteur dans la conclusion d'un accord sur la biodiversité lors de la COP de Pékin en 2020, comportant des engagements ambitieux et des mesures d'application. Atteindre l'objectif de 30% des océans protégés à l'horizon 2030. Promouvoir la conclusion d'un Traité sur la santé des océans comprenant l'interdiction des plastiques non recyclables et microplastiques polluants ; adapter la politique commerciale européenne à des conditionnalités écologiques plus contraignantes².
- **Poursuivre la marche vers l'économie circulaire** en valorisant les ressources naturelles rares, en modernisant le cadre juridique et réglementaire européen relatif aux déchets et à leur circulation, et aux matières secondaires et en faisant peser davantage la fiscalité sur le capital naturel et moins sur le travail.

¹. « Faire de la Transition Énergétique une réussite européenne », Rapport, Institut Jacques Delors, 2017
 « L'Europe a besoin d'un Pacte Social pour la Transition Énergétique », Décryptage, Jacques Delors, Sofia Fernandes et Thomas Pellerin-Carlin, Janvier 2018
 « Rendre la transition énergétique européenne soutenable sur le plan social », Blog Post, Sofia Fernandes et Thomas Pellerin-Carlin, 20 mai 2019
². « Time to green EU trade policy; but how? », policy paper to be published by Jacques Delors Institute, Pascal Lamy, Geneviève Pons, Pierre Leturcq.

RENDRER L'EUROPE PLUS COMPÉTITIVE ET PLUS JUSTE.



2.1 Consolider le modèle social européen

- **Adopter un agenda d'action sociale à l'horizon 2024** pour convertir les 20 principes du Socle européen des droits sociaux en initiatives concrètes, notamment en matière de formation professionnelle, de salaire minimum et de lutte contre les discriminations.
- **Renforcer le programme Erasmus** en accordant une attention particulière aux apprentis (Erasmus Pro) et aux lycéens (Erasmus Teens³).
- **Mettre en place un système européen d'assurance** (ou réassurance) **chômage** pour la zone euro.
- **Harmoniser les taux et les bases des impôts sur les sociétés**, lutter contre le dumping fiscal et taxer les grandes entreprises installées dans l'UE, telles que les GAFA.
- **Adopter un plan d'investissement social** afin d'accompagner les Européens dans les transitions en cours sur le marché du travail et lutter contre les inégalités sociales

³. « Pour un Erasmus teens », Claire Versini, Policy Paper 228, septembre 2018

⁴. « Vers un fonds européen d'accompagnement des transitions », Sofia Fernandes, Policy Paper 231, octobre 2018

dans l'Union européenne. Ce plan devrait inclure la création d'un Fonds européen d'accompagnement des transitions⁴, le renforcement du volet social du futur Fonds InvestEu et l'instauration de nouvelles ressources perçues directement par l'Union européenne.

2.2 Stabiliser la zone euro

- **Viser à la création d'un instrument budgétaire propre à la zone euro**, géré par un Ministre européen des finances et soumis au contrôle parlementaire.
- **Compléter l'Union bancaire** à travers la création d'un filet de sécurité pour le fonds de résolution bancaire et d'un mécanisme européen de garantie des dépôts bancaires.
- **Élaborer un programme de renforcement du rôle international de l'euro** en vue d'immuniser l'Union européenne contre les sanctions extraterritoriales américaines basées sur le dollar.

2.3 Améliorer la compétitivité et la résilience de l'économie européenne en approfondissant le marché unique numérique

- **Prolonger le Plan Juncker** (ou Plan d'Investissement pour l'Europe), notamment en matière d'investissements vers les infrastructures numériques.
- **Doubler les fonds alloués au volet « recherche, innovation et digitalisation » du programme Invest-EU 2021-2027.**

• **Réformer les règles européennes de concurrence** pour tenir compte des évolutions du marché mondial (croissance des entreprises chinoises, géants du numérique).



ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS.



3.1 Sécurité et défense de l'Europe

- **Faire de la défense européenne** un sujet non pas d'instruments techniques, mais d'abord de vision politique, favorisant une autonomie stratégique des Européens, y compris à l'égard des États-Unis.

- **Créer un conseil de sécurité** des chefs d'État et de gouvernement, qui se réunira au moins une fois par an, et qui procédera, sur les questions de sécurité intérieure et extérieure, à une analyse commune des menaces, et à une évaluation régulière des politiques menées.

3.2 Lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité

- **Lutter ensemble contre la menace terroriste** en mettant en place les systèmes de partage d'informations au niveau européen nécessaires à une action efficace dans la zone de libre circulation, et investir

dans la sécurité numérique de l'Union européenne.

3.3 Une politique migratoire européenne effective

- **Rechercher un accord, éventuellement avec un nouveau Traité** engageant un certain nombre d'États membres, sur une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité. Homogénéiser les conditions d'accès à l'asile dans l'Union européenne, les États concernés acceptant la reconnaissance mutuelle des décisions d'octroi du titre de réfugié.

- **Renforcer les pouvoirs de l'agence Frontex** en recrutant dès 2022 les 10 000 garde-frontières et garde-côtes déjà proposés et en augmentant le budget propre de l'agence.

REFORCER LA DÉMOCRATIE.



4.1 Protéger l'état de droit

- **Utiliser tous les moyens juridiques, politiques,** à travers notamment la mise en place de commissions parlementaires d'enquête ou spéciales et d'auditions pour surveiller l'état de droit dans les États membres.
- **Renforcer les mécanismes de contrôle de l'utilisation des fonds européens,** via par exemple, la procédure de décharge budgétaire, et prioriser la lutte contre la corruption, avec le concours du Parquet européen.

4.2 Renforcer la démocratie représentative

- **Adopter, pour mise en place en 2024, la proposition de listes transnationales.**
- Permettre au Parlement européen de proposer des **amendements au programme de travail de la Commission**, et permettre l'adoption de celui-ci par les deux institutions.
- **Conditionner le vote des prochaines perspectives financières** à la garantie pour le Parlement européen d'obtenir progressivement des compétences sur les recettes, selon le principe "pas d'imposition

sans représentation", et à des assurances quant à la mise en œuvre du rapport MONTI de 2016 sur les ressources propres.

4.3 Apporter des garanties européennes en matière d'égalité entre les citoyens et de responsabilité envers eux

- Obtenir que le prochain Collège des commissaires soit **paritaire** y compris au niveau du groupe constitué par le Président et les vice-présidents, et que pour les présidences des institutions européennes, le principe de parité soit également respecté.
- **Renforcer les mécanismes de transparence**, en particulier en instaurant la publicité des trilogues législatifs entre Parlement, Commission et Conseil.

4.4 Renforcer la démocratie participative

- Encourager la **réforme** en cours des **initiatives citoyennes**.
- Mettre en place de façon plus systématique des **panels citoyens** plus représentatifs.



Directeur de la publication :
Sébastien Maillard ■ La
reproduction en totalité ou par
extraits de cette contribution est
autorisée à la double condition
de ne pas en dénaturer le sens et
d'en mentionner la source ■ Les
opinions exprimées n'engagent
que la responsabilité de leur(s)
auteur(s) ■ L'Institut Jacques
Delors ne saurait être rendu
responsable de l'utilisation par
un tiers de cette contribution ■
Version originale ■ © Institut
Jacques Delors



L'Europe pour
les citoyens



PREMIER
MINISTRE

18 rue de Londres, 75009 Paris
Bureau de Bruxelles : rue du duc 139, 1200 Bruxelles
info@delorsinstitute.eu
www.institutdelors.eu